

**CONSEIL D'ECOLE N°1,  
MARDI 20 NOVEMBRE 2012**

Etaient présents :

- L'équipe enseignante : Mmes Brilleaud, Coquard, Duriez, Hyves, Léobon, Mousseau, Tisset-Laroche.
- Les parents d'élèves :
  - FCPE : Mme Grau, Mme Lacharmoise, Mme Richet-Mastain, Mme Trebosc, Mme Velter, M. Bernard et M. Goulard,
  - API : Mme De Nazelle et M. Lédien.
- Le responsable du temps de cantine : Xavier Jaunas.
- Les représentants de la Mairie : Mme Goloubtsoff, MM. Lemaire, Chomette, Martin, Juppin.

∩ *Présentation du Conseil d'école :*

*1. Résultats des élections de représentants de parents d'élèves du Vendredi 12 octobre 2012:*

141 votants sur 324 inscrits. 1 vote nul, 1 blanc. 105 votes pour la FCPE soit 75,54 % des votes exprimés et 34 bulletins pour la liste de l'API, soit 24,46 % des votes. Donc, 6 sièges pour la FCPE et 2 sièges pour l'API.

Sont élus :

Titulaires FCPE : M. GOULARD, Mme COUTRIS, Mme RICHET-MASTAIN, Mme SARRAND, Mme FROUIN, Mme LACHARMOISE.

Titulaires API : M. LEDIEN, Mme DE NAZELLE.

Suppléants FCPE : Mr BERNARD, Mme VELTER, Mme TREBOSC, Mme LEFIBLEC, Mme

BOUTABBA, Mme GRAU.

Suppléants API : Mme SCAL et Mme LEDIEN.

*2. Vote du règlement intérieur de l'école :*

Le règlement de l'école est le même que celui de l'année dernière, instauré par Monsieur

ROSSELET, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

Rappel des horaires qui doivent être respectés avec plus de sérieux, à l'entrée en classe au plus tard à 8 h 30 et le soir à 16 h 30. Certaines familles sont coutumières de retards le matin ou le soir, qui déstabilisent l'enfant, n'aident pas au respect des règles du vivre ensemble, nécessaires pour s'insérer dans la vie sociale. Les horaires de l'école maternelle ne sont pas les mêmes et n'autorisent pas les retardataires à entrer par cette école.

De plus, la gardienne Mme Bienvenu, n'est pas non plus à leur service. Certains sont parfois irrespectueux envers elle, c'est affligeant.

Pour en finir avec les retards, l'an dernier, certaines familles ont cru que si les parents étaient en retard à 16 h 30, les enseignantes se portaient automatiquement volontaires pour accompagner les enfants à l'étude, qui faisait alors office de garderie, ce qui n'est pas acceptable.

Il est nécessaire de rappeler que les sorties se font à l'heure, qu'à titre vraiment exceptionnel, (par exemple des difficultés dans les transports en commun), on peut prévenir la gardienne qui informe les enseignantes du retard.

De toute façon, les quelques personnes concernées comprendront le message. L'équipe pédagogique sait qu'elle peut compter sur le sérieux et le respect de la majorité des familles de l'école.

Le règlement intérieur de l'école comporte cette année un paragraphe sur les sorties à 17 heures précises, après un goûter pris dans la salle de restauration.

Les horaires des récréations sont de 10 h 15 à 10 h 30 le matin et de 15 h à 15 h 15 l'après-midi.

Comme l'an dernier, un planning de football et ping-pong est affiché. Chaque classe dispose d'un créneau par semaine.

Un document regroupant les règles à respecter en cour de récréation a été élaboré pour cette nouvelle

année scolaire. Celles-ci ont été lues, commentées et signées par les enfants et les parents en début

d'année scolaire, puis collées dans les cahiers de correspondance verts.

Monsieur LEDIEN intervient pour :

- rappeler la responsabilité des parents concernant les retards des enfants, ce qui est rajouté au règlement intérieur de l'école.

- évoquer la participation de parents aux activités scolaires, qui est en fait à l'initiative de chaque enseignante, quand un parent peut apporter une compétence utile au projet de classe, dans la mesure où ce parent aide à la gestion efficace du groupe.

- et enfin pour évoquer la mise en garde des élèves face aux dangers d'Internet, ce qui est déjà abordé lors des séances d'informatique, au cycle 3.

Les deux points ont été rejetés par le conseil. Ces remarques traitent de contenu pédagogique qui n'est pas abordé dans le règlement intérieur.

✂ *Fonctionnement de l'école, en relation avec la mairie :*

*3. Structure de l'école : Effectifs de l'année 2012/2013.*

Nombre total d'élèves : 194

CM 1/ CM 2 d'Anne-Marie TISSET-LAROCHE : 5 + 24 = 29 élèves

CM 1 d'Odile BRILLEAUD et Valérie DURIEZ : 29 élèves

CE 2 de Sophie COQUARD et Valérie DURIEZ : 27 élèves

CE1/ CE2 de Muriel LEOBON : 13 + 8 = 21 élèves

CE1 de Florence MOUSSEAU et Valérie DURIEZ : 27 élèves

CP A de Marie-Hélène NEVEU : 25 élèves

CP B de Sylvie HYVES : 24 élèves

CLIS de Murielle BARGAIN : 12 élèves

La prévision de la carte scolaire (effectifs de l'année prochaine) : départ de 24 CM 2 et arrivée probable de 44 CP.

#### 4. Calendrier scolaire 2012/2013 :

Les petites vacances de Toussaint ont été rallongées de 2 jours pour atteindre 2 semaines complètes, comme les autres petites vacances de l'année scolaire. Pour ne pas modifier le nombre de jours de classe, un jour sera rattrapé le MERCREDI 22 MAI 2013, dans la semaine du lundi de Pentecôte. Le second jour est placé le vendredi 5 juillet 2013.

#### 5. Organisation des temps périscolaires :

- *Pause méridienne (self « qui fait grandir » et activités mises en place)*

Responsable de la pause méridienne : M. Xavier JAUNAS

☞ En moyenne 175 enfants chaque midi, sur un effectif de 194, soit 90 %

☞ Effectifs animateurs : 8 (4 dans la cour et 4 dans le réfectoire)

☞ Les enfants sont répartis en 2 services. en début d'année, ce sont plutôt les CP qui déjeunent

en premier. Self qui fait grandir : les enfants prennent leur plateau, leurs couverts, puis se

servent seul (avec aide si nécessaire) : entrée, fromage et dessert. Ils commencent à manger

puis vont ensuite chercher leur plat chaud.

☞ A l'issue du repas les enfants s'inscrivent ensuite directement auprès des animateurs en

fonction de leurs centres d'intérêts et les disponibilités.

☞ Activités libres dans la cour : raquettes de ping-pong, cordes à sauter, ballons (football, basket), billodrome...

☞ Planning des activités (maximum 25 élèves par activité) :

- lundi : atelier de préparation du spectacle (théâtre ou danse) ; jeux de société.

- Mardi : scoubidous ; perles ; jeux calmes : ludothèque, bibliothèque, dessins.

- Jeudi : scoubidous ; perles, ludothèque, bibliothèque, dessins.

- Vendredi : spectacle préparé en début de semaine, interprété pendant le deuxième service.

☞ La mairie est sollicitée sur deux points :

- Savoir où en est le dossier concernant le bruit excessif en salle de restauration :

Nous sommes maintenant en fin de garantie de « parfait achèvement ». Il y a bien un problème de bruit et de résonance excessive dans la salle de restauration, par rapport aux normes en vigueur, mesuré par une société compétente dans ce domaine. La mairie a déclenché une procédure administrative de « Dommage ouvrage ». La ville utilise son assurance. On attend les rapports d'experts pour trouver une solution pérenne. (délai de 6 à 12 mois).

○ Résoudre le problème de la porte des escaliers des classes vers la cour de récréation : elle est très lourde et se bloque. L'entreprise concernée est aussi en litige avec la mairie pour la réparation.

✂ Si les inscriptions sont suffisamment nombreuses, les parents de la FCPE demandent s'il serait possible d'ouvrir un accueil du matin, pour les élèves d'élémentaire, au même titre qu'en maternelle. Pour la mairie, la demande est recevable. Ce point sera étudié et pris en compte au moment de la réorganisation des rythmes scolaires. Un sondage serait effectué par les parents de la FCPE de maternelle, avec remise des résultats à la mairie, avant Noël.

- Accueil postscolaire :

Après l'étude, de 18 h à 19 h. Après inscription en mairie.

Effectif actuel : 5 enfants sont concernés. Mme De Nazelle de l'API explique que cette offre est appréciée, que les enfants y sont bien.

- Activités « Jeunes Citoyens » au sein de l'école :

✂ Danse classique de 17 h à 18 h 30, les lundis, mardis et vendredis dans la salle périscolaire de l'école.

✂ Danse Jazz aux mêmes horaires, les lundis en salle plurivalente.

✂ Poterie les mardis et jeudis, dans une petite salle du niveau bas.

✂ Les petits scientifiques, les jeudis, dans une salle de l'accueil de loisirs.

✂ Initiation capoeira, les jeudis.

✂ Initiation cirque les jeudis, dans la salle « La Palestre ».

Soit un total de 6 activités réparties municipales, au sein de l'école.

#### 6. Les nouveaux rythmes de l'enfant à l'école :

Rappel des annonces du ministre de l'Education Nationale lors de la remise officielle du rapport sur la concertation sur la refondation de l'école, et de la conférence de presse qui a suivi, le 11 octobre :

« Le ministre a confirmé la mise en oeuvre de la semaine de 4 jours et demi en précisant qu'il souhaitait que la demi-journée supplémentaire ait lieu le mercredi. Les collectivités locales auront néanmoins le choix d'en décider autrement. Aucun enfant ne sera laissé dehors avant 16h30. Un accompagnement et un suivi des élèves permettront que les devoirs *[soient faits]* à l'école. Précisant le calendrier de la loi d'orientation et de programmation de l'école, le ministre a annoncé que le projet de loi serait présenté en Conseil des ministres le 12 ou le 19 décembre. Les débats législatifs devraient avoir lieu à partir de janvier 2013. »

Réponse de la mairie : Le service Education attend, comme tous, des précisions et travaille sur plusieurs hypothèses.

#### 7. Second TNI dans la classe d'Anne-Marie TISSET-LAROCHE, en CM1/CM2 :

Il est utilisé principalement pour les activités d'histoire, géographie, sciences et langue vivante.

L'enseignante est très satisfaite. La formation « logiciel » délivrée par la mairie ainsi que les deux séances organisées par l'Education Nationale sont très intéressantes.

Un troisième TNI sera installé dans une autre classe, pour la rentrée 2013/2014.

∞ Fonctionnement pédagogique de l'école :

*8. Enseignement des langues vivantes.*

○ L'allemand : Les cours d'allemand sont dispensés par Sylvie Hyves, nouvelle enseignante de CP B, qui est habilitée pour enseigner cette langue. Elle prend en charge le groupe des 17 élèves du cycle 3 (CE2-CM1 et CM2), dans sa classe ou en BCD/Informatique. Pendant ce temps, les enseignantes du CP A (Marie-Hélène NEVEU), CE1 (Florence MOUSSEAU et Valérie DURIEZ), CE1/CE2 (Muriel LEOBON) et CE2 (Sophie COQUARD) dirigent une activité chorale, à la quelle le CP B est intégré. Les maîtresses de CM1 et CM2 dispensent au même moment l'anglais aux autres élèves de leur classe. Cette organisation compliquée à mettre en place et lourde à gérer permet aux enfants qui ont choisi l'allemand de bénéficier d'une séance par semaine, le mardi matin ou, après les vacances de décembre, le jeudi après midi. La chorale est inscrite au projet « des écoles qui chantent », à l'initiative de l'OCCE, en coopération avec l'école Marcel Doret de Châtillon, où les élèves de Cabourg seront accueillis en fin d'année.

○ L'anglais :

L'anglais est enseigné dans toutes les classes par les maîtresses, du CP au CM2. Les méthodes « Speak and Play » utilisées au cycle 3, sont les mêmes que l'an dernier. Une initiation à l'anglais est réalisée dans les deux CP, principalement avec des chansons. En CE1, Valérie Duriez dispose de sa propre méthode, avec des chansons et des sketches, à l'oral.

Afin d'améliorer l'enseignement des langues dispensé à l'école élémentaire, Mme Trebosc demande s'il est possible d'employer des intervenants rémunérés sur le compte de la coopérative d'école. Ceci n'est pas autorisé.

M. Ledien, de l'API, souligne les difficultés rencontrées par les élèves en particulier lors de leur arrivée au collège et souhaite savoir si un dispositif comparable à celui mis en oeuvre en allemand l'année dernière est envisageable. En fait, l'inspection ne dispose pas de budget.

Par ailleurs, les professeurs d'anglais de 6<sup>ème</sup> avouent rattraper les niveaux disparates des élèves au cours du 1<sup>er</sup> trimestre et l'apprentissage de cette langue vivante évolue correctement.

*9. Coopérative de l'école : bilan de l'exercice comptable 2011/2012.*

Les bénéfices de la kermesse sont plus importants que l'an dernier, pour plusieurs raisons : grâce à la météo clémente, à l'affluence et au succès de la fête, tout ce qui a été acheté (glaces, frites, saucisses, fruits, ingrédients pour les sandwiches) a été vendu ; ce qui n'était pas toujours le cas les autres années. De plus, le nombre de tickets pour les saucisses/ frites a été augmenté de 3 à 4 tickets.

C'est d'ailleurs le moment propice pour remercier tous ceux qui se sont investis dans l'organisation de la kermesse, qui ont permis de vivre une très agréable soirée.

D'abord, les familles qui ont été très généreuses, les nombreux parents qui ont servi au

buffet, d'autres aux stands, à l'installation, au rangement... Merci à tous, c'est grâce à l'investissement de chacun que la fête a ravi tous les enfants de l'école, ainsi que ceux de la maternelle qui étaient venus nombreux.

*10. Organisation de l'opération « calendrier de l'école 2012/2013 » :*

Le calendrier « CABOURG 2012/2013 » voit le jour grâce aux qualités professionnelles de Mme et M. DAUBREE ainsi que M. GOULARD. Ce projet sert tous les enfants de l'école, et à travers eux, toutes les familles. Il est à noter que ce travail gracieusement fourni est estimé à 2 500 €. Le conseil d'école remercie tous ceux qui ont œuvré pour obtenir encore une fois un magnifique calendrier.

Son coût sera de 10 euros.

Le mode de distribution : D'abord un mot dans les cahiers de correspondance des élèves de l'école puis, si nécessaire, les parents organiseront une vente directe, le matin, à la porte de l'école.

Quantité : 150 exemplaires

*11. Date de la kermesse :* La date n'est pas encore définie. La maternelle ayant décidé de la faire aussi un vendredi soir, l'élémentaire cherche un autre vendredi qui ne soit pas celui de la fête de la musique.

Le second conseil d'école aura lieu le Vendredi 22 février 2013, à 18 h 15 et le troisième le mardi 28 mai 2013, aux mêmes heures.